

Décision n° 2011-1300
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 novembre 2011
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7, L. 44 ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de l'association « Ensemble contre le SIDA » en date du 20 octobre 2011, reçue le 21 octobre 2011 ;

Après en avoir délibéré le 3 novembre 2011 ;

Décide :

Article 1 – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 13 février 2012 au 27 avril 2012 pour l'opération « Sidaction ».

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association « Ensemble contre le SIDA ».

Fait à Paris, le 3 novembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI